

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES A L'USAGE DES CITOYENS NON FRANÇAIS DE L'UNION EUROPEENNE

Vous êtes ressortissant d'un état membre de l'union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays- Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchécoslovaquie, Suède), vous pourrez voter en France lors des élections EUROPEENNES et/ou des élections MUNICIPALES en vous inscrivant sur les listes électorales complémentaires si vous remplissez les trois conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans ou les atteindre au plus tard le 28 février de l'année prochaine
- justifier d'un domicile ou d'une résidence à NIMES
- ne pas être privé du droit de vote dans votre pays

Pièces justificatives à produire :

- document d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile (facture E.D.F., Téléphone, eau, bulletin de salaire)